



Compte rendu du Comité Technique Local du 17 avril 2020

Compte tenu du contexte sanitaire, ce Comité Technique Local s'est tenu sous la forme d'une conférence audio.

CTL consacré, pour l'essentiel, à l'organisation, forcément particulière, de la campagne IR.

Notre déclaration liminaire :
<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/96-ctl-du-17-avril-declaration-liminaire.html>

Afin de garantir la santé et la protection des agent-e-s et du public, nous avons rappelé notre exigence d'un vrai report de la campagne IR.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que lors de cette campagne IR, seuls les modes d'accès à distance seront possibles (téléphone, mails) afin d'assurer la protection des personnels engagés et des usagers.

De ce fait, **Solidaires Finances Publiques** considère que le Ministre devra cependant assumer, dans ce contexte de pandémie, les effets négatifs de cette organisation en termes :

- De qualité de service qui nuira aux populations les plus fragiles (non maîtrise des compétences numériques de base, illettrisme d'une partie de la population).
- De problèmes de couverture numérique et populations exclues (SDF, sans papiers).

- De respect des règles sanitaires élémentaires dont la distanciation physique, mesure indispensable pour éviter la propagation du virus, en cas d'augmentation trop importante du nombre d'agent-e-s contraint-e-s d'être présent-e-s dans les services de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques a rappelé à la direction ses obligations vis-à-vis des garanties élémentaires à apporter aux agent-e-s (respect des distanciations physiques, gestes barrières, nettoyage approfondi des locaux, fourniture de masques, lingettes...).

Solidaires Finances Publiques estime également que l'annonce d'une prime à quelques fonctionnaires ne répond pas à la situation, et que, de notre point de vue, la reconnaissance des efforts accomplis doit être globale et pérenne (point d'indice, promotions).

Solidaires Finances Publiques s'est également indigné de la décision prise par le gouvernement de ponctionner jusqu'à 10 jours de congés et RTT aux agent-e-s et **alerte sur les conséquences cumulées de la distribution de la prime à quelques-uns, et du vol de jours de congés et RTT aux autres. L'ambiance dans les services va s'en ressentir.**

En réponse aux déclarations liminaires, Mme Brigant dit vouloir respecter 2 impératifs lors de la campagne IR :

- Sécurité et santé des agents.
- Mise en œuvre du meilleur service public.

Mme Brigant s'est engagée à ne pas faire venir inutilement les agents : adaptation de la «réponse» de l'administration pour rendre le meilleur service public dans le respect de la santé des agents.

Solidaires Finances Publiques a de nouveau souligné son désaccord sur le maintien de la campagne IR dans cette période de confinement.

Concernant les populations fragiles, Mme Brigant indique qu'un accueil téléphonique leur sera dédié et installé à la direction (après contact avec les mairies et associations pour information de ce dispositif).

Mme Brigant souligne que la direction va fournir des masques aux agents qui pourraient être en contact avec du public, aux régisseurs, manipulation du courrier.

Solidaires Finances Publiques déplore que l'administration ne soit pas en mesure de garantir la sécurité sanitaire des agent-e-s en fournissant des masques, gel, lingettes à toutes et tous.

Concernant l'ordonnance du 15 avril 2020 (ponction de 10 jours de congés), Mme Brigant botte en touche, indiquant être dans l'attente de précisions.

Mme Brigant indique néanmoins qu'elle appliquera la note nationale : pas d'autonomie en local mais une certaine «souplesse» permise par la rédaction de cette ordonnance.

Solidaires Finances Publiques demande d'ores et déjà que cette ordonnance ne soit, tout simplement, et en tout bon sens, pas appliquée à la DGFIP.

Notre tract : Racket sur les congés !

<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/sante-au-travail-source-br-conditions-de-travail-source/3252-racket-sur-les-conges.html>

Campagne IR

La direction s'appuie sur la note du 16 avril 2020 relative à l'organisation de la campagne IR.

Une conférence de presse adaptée (audio) sera organisée par la direction suite à la conférence de presse nationale (pas de date).

La campagne IR débute le 20 avril et s'achèvera (dans le Finistère) les 8 juin (télédéclaration) et 12 juin (papier).

La distribution des déclarations papier par la Poste va s'échelonner sur la deuxième quinzaine du mois d'avril.

Mme Brigant indique que cette note met en place, au-delà de la responsabilité de l'employeur sur la santé et la sécurité des agents, une responsabilité individuelle des agents (nettoyage du matériel et respect des gestes barrières).

Solidaires Finances Publiques est immédiatement intervenu pour dénoncer cette mise en cause individuelle qui vise à exonérer l'Etat employeur de ses propres responsabilités. Cela est scandaleux !!!

Solidaires Finances Publiques a également rappelé que les agent-e-s sont demandeurs de mesures de protection (gel hydroalcoolique, masques, lingettes) que notre direction n'est toujours pas en mesure de fournir...

Mme Bouvet indique que cette campagne IR est marquée par la crise sanitaire, et confirme qu'il n'y aura pas de réception physique.

Cela va engendrer une forte augmentation des contacts téléphoniques et électroniques.

Cette campagne IR voit aussi la mise en place de la déclaration automatique et la fin de la déclaration de revenus papier (les télédéclarants ne recevront pas de déclaration papier).

Mme Bouvet confirme la limitation des agent-e-s en présentiel (tout de même près de 35 % dans les SIP le 20 avril 2020).

Le CPS relais sera sollicité (boucle téléphonique, e-contact).

Les trésoreries mixtes qui seraient sollicitées par les usagers prendront en charge les appels téléphoniques (pas de déport techniquement possible) et e-contact. Soit réponses directes par les trésoreries, soit prise en charge des demandes et transmission dans les SIP.

Renfort également des agents du contrôle fiscal (PCRP, brigades), EDR.

Les services de direction apporteront leur aide :

- Division juridique = appui des agents SIP pour les questions complexes.
- Division particulier = questions techniques sur le prélèvement à la source.

Mise en place de boucles téléphoniques :

- CFP Brest Duquesne (2 SIP Brest).
- CFP Quimper Ty Nay (2 SIP Quimper).
- CFP Quimper Pilven (SIP Douarnenez et Quimperlé).
- CFP Brest cité (SIP Carhaix et Châteaulin).
- CFP Morlaix (SIP Morlaix).

Accueil téléphonique du lundi au vendredi (8 H 30 / 12 H et 13 H 30 / 16 H).

Les agent-e-s en télétravail prendront en charge une partie de l'accueil téléphonique sur RDV (dotation de téléphones et ordinateurs professionnels et possible utilisation de téléphones personnels dont les numéros seront masqués).

En réponse aux questions posées par **Solidaires Finances Publiques**, la direction confirme que des ordinateurs (une cinquantaine) et téléphones sont en cours de distribution.

Solidaires Finances Publiques estime néanmoins que la dotation d'ordinateurs et de téléphones portables professionnels est très en deçà des demandes des agent-e-s.

Cela contraint la direction à demander à des agent-e-s d'être présent-e-s dans les services, afin d'assurer les missions essentielles, faute de pouvoir leur allouer un ordinateur portable afin de mettre en place du télétravail.

Le 1^{er} Ministre a annoncé que le télétravail devra se poursuivre bien au-delà du 11 mai 2020. **Solidaires Finances Publiques** demande donc que la parole gouvernementale puisse être entendue et soutenue par une dotation ambitieuse d'ordinateurs et téléphones portables afin de valider les demandes de télétravail des agent-e-s de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques a aussi interrogé la direction sur la signature de conventions de télétravail ou d'avenants aux conventions pour les agent-e-s qui sont passé de 1 à 5 jours de télétravail ?

Mme Brigant indique que l'état d'urgence sanitaire exonère la direction de ses obligations réglementaires et que la signature d'une convention ou d'un avenant n'est pas nécessaire dans la période pour les agent-e-s en télétravail.

Mme Brigant a indiqué aux représentants de **Solidaires Finances Publiques** que les agent-e-s des services de renfort interviendront sur des domaines particuliers en fonction de leurs spécialités. Ils seront nominativement reliés à 1 SIP.

La direction a envoyé aux agent-e-s demandeurs de la documentation relative à la campagne IR à domicile, mais pas d'expédition des brochures (trop lourde).

Solidaires Finances Publiques demande que le tableau journalier du PCA soit revu afin d'intégrer les services de renfort lors de la campagne IR à partir du moment où ladite campagne IR est une mission essentielle.

Mme Brigant n'y est pas opposée.

Questions diverses

Un syndicat intervient sur la note du 7 avril 2020 relative aux remboursements des repas, à partir du 17 mars 2020, aux agent-e-s en présentiel, qui n'ont plus accès aux restaurants ou cantines administratifs, qui ne disposent pas de tickets restaurant, et sont présent-e-s entre 12 H et 14 H.

Cette note précise que les agent-e-s peuvent fournir une déclaration sur l'honneur pour la période du 17 mars au 17 avril.

A compter du 20 avril et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, les agent-e-s doivent pouvoir produire un justificatif des frais engagés à l'appui de leur demande de remboursement (ticket de caisse émanant d'un commerce alimentaire, supermarché, sandwicherie, boulangerie...).

Solidaires Finances Publiques interroge la direction sur le montant qui sera remboursé à partir du 20 avril ? A savoir la somme forfaitaire de 17,50 € par repas ou celle de la dépense réellement engagée ?

M. Haumont confirme que la somme restera forfaitaire (17,50 €) même si la dépense est moindre.

Dans ce cas, **Solidaires Finances Publiques** ne comprend pas pourquoi tant de formalisme ? A partir du moment où l'agent-e est présent-e (4 pointages dans la journée), une déclaration sur l'honneur paraît bien suffisante.

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

DROIT DE RETRAIT SÉCURITÉ SANTÉ PROTECTIONS

N° VERT APPEL GRATUIT 0 805 37 21 34

DES SYNDICALISTES RÉPONDENT À VOS QUESTIONS 7j/7 DE 9H À 19H

Solidaires Union syndicale

The banner features a central white text area on a pink background. It is surrounded by a border of black icons including a coronavirus particle, a telephone, a hard hat, a broom, a wrench, a hammer, and overalls. The text is in bold, sans-serif fonts.